

## 27.—Pensions en cours au 31 mars 1919 et leur montant annuel.

Énumération.	Nombre.	Montant annuel.
		\$
Parents pensionnés—		
Veuves.....	10,405	5,297,232
Mères.....	3,620	1,706,932
Pères.....	827	374,849
Grands-parents.....	30	14,160
Enfants.....	16,594 <sup>1</sup>	2,003,622
Orphelins.....	741	182,004
Frères et sœurs.....	126	13,344
Frères et sœurs orphelins.....	4	912
<b>Total.....</b>	<b>15,753</b>	<b>9,593,055</b>
Militaires invalides—		
Soldats.....	38,098	6,528,494
Sergents.....	3,244	594,971
Sergent-majors.....	93	23,189
Adjudants.....	34	8,607
Lieutenants.....	793	182,087
Capitaines.....	299	87,762
Majors.....	122	42,447
Lieutenant-colonels.....	26	13,272
Colonels.....	3	5,237
<b>Total.....</b>	<b>42,712</b>	<b>7,486,066</b>
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
Pensions payées aux familles des militaires.....	15,753	9,593,055
Pensions payées aux militaires invalides.....	42,712	7,486,066
<b>Total.....</b>	<b>58,465</b>	<b>17,079,121</b>
NOTA.—Les chiffres ci-dessus comprennent les allocations suivantes:		
Aux enfants des parents pensionnés.....	16,594	2,003,622
Aux enfants des invalides.....	26,848	818,657
Aux femmes des invalides.....	17,182	375,323
Allocations spéciales.....	204	60,689
<b>Total.....</b>		<b>3,258,291</b>

<sup>1</sup>Non compris dans le total.

**Collège Militaire Royal.**—Le Collège Militaire Royal du Canada a été fondé en 1876, le Marquis de Dufferin étant alors Gouverneur général et l'hon. Alexander Mackenzie, Premier Ministre. Depuis sa fondation, 1,540 élèves-officiers s'y sont fait inscrire, dont 156 s'y trouvent actuellement, 50 en sont sortis depuis l'armistice et environ 150, quoique ayant subi avec succès les examens d'admission, n'ont pas commencé leurs études ou bien les ont interrompues très rapidement. Enfin quelques-uns étaient morts antérieurement au 4 août 1914. Plus de 900 d'entre eux ont participé à la grande guerre, et 142 ont donné leur vie pour leur pays. Environ 750 décorations britanniques et 75 décorations étrangères ont été décernées aux anciens élèves de ce collège, dont un grand nombre ont atteint un rang élevé. Trois des divisions canadiennes ayant servi en France étaient commandées par d'anciens élèves du collège; un autre commandait aussi l'une des divisions australiennes à Gallipoli. L'établissement du collège, ainsi que cela résulte de la Loi de 1874